

Conseil d'UFR de la faculté Jean Monnet  
Séance du 24 mars 2023

Délibération n° 5

Objet : Approbation maquette LDD 3 Eco/math

Le conseil de l'UFR de la Faculté Jean Monnet,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence ;
- Vu les statuts de l'Université ;
- Vu les statuts de l'UFR Jean Monnet ;
  
- Considérant qu'il revient au conseil de Faculté d'approuver les maquettes.

➤ Après en avoir délibéré,

Article unique : APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés les modifications mineures et majeures.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>39</b>
Votants :	<b>28</b>
Refus de participer au vote	<b>0</b>
Pour	<b>28</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>

Visa du Doyen

  
Le doyen  
Boris BERNABÉ

*Pièce jointe : maquette des LDD 3 éco/math validée en commission de la pédagogie du 14 février 2023*

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

*En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.*